



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 09 Décembre 2015

Date de la convocation 1 ^{er} Décembre 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - CANET
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA Renée, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M.BARON Bernard, Mme PRULHIERE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCE Yvan, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES : M.BANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela à Mme PRULHIERE Yolande, Mme OLLIE Sophie à M.DÔ Laurent, Mme ROBERT Laure à M.PONCE Yvan, Mme GUERIN Audrey à M.ALEIX Bertrand, M.VIDAL Eric à M.DIDELET Serge.</p>

Objet : Office de tourisme du Clermontais – Régie dotée de la seule autonomie financière chargée de l'exploitation d'un service public à caractère administratif – Modification des statuts.

Monsieur VALENTINI rapporte :

Par délibération en date du 3 Février 2010 modifiée le 22 mai 2013 (augmentation du nombre de membres socioprofessionnels et désignation de suppléants), le conseil communautaire a approuvé les statuts de la régie.

La liste des organismes auxquels adhère l'office de tourisme figurant à l'article 3 des statuts doit être mise à jour comme suit :

- La FDOTSI (Fédération Départementale des Offices de Tourisme) a été dissoute et est gérée par l'Agence Départementale du Tourisme (ADT),
- la FROTSI (Fédération Régionale des Offices de Tourisme) a également été dissoute et est gérée par le Comité Régional du Tourisme (CRT),
- la FNOTSI (Fédération Nationale des Offices de Tourisme) est devenue Offices de Tourisme de France (OTF).

Par ailleurs, l'article 9 des statuts prévoit que le conseil d'exploitation se réunit tous les trois mois. Sur la base des années écoulées, le conseil d'exploitation ne s'est réuni que deux fois par an.

Il convient en conséquence de modifier cet article et de le rédiger comme suit :

« Le Conseil d'Exploitation se réunit au minimum deux fois par an,..... », les autres dispositions de l'article 9 demeurent inchangées.

Le Conseil d'Exploitation de l'Office de tourisme qui s'est réuni le 27 octobre dernier a émis un avis favorable à l'ensemble de ces propositions.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur VALENTINI et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les modifications des articles 3 et 9 tels que présentés ci-dessus.

DIT que les autres dispositions de restent inchangées.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20151211-2015-12-09-25-DE
Date de télétransmission : 11/12/2015
Date de réception préfecture : 11/12/2015